

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 18 juin 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 96 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Jean-Claude DELAGE - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Hélène MARCHETTI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGAUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Nathalie SUCCAMIELE - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Laure-Agnès CARADEC - Roland BLUM représenté par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Samia GHALI représentée par Josette FURACE - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Hélène MARCHETTI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Marie-Louise LOTA représentée par Richard FINDYKIAN - Stéphane MARI représenté par Garo HOVSEPIAN - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick PADOVANI représenté par Catherine PILA - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Maryvonne RIBIERE représentée par Jacques BESNAÏNOU - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Dominique TIAN représenté par Michèle EMERY - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Didier ZANINI représenté par Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Martine MATTEI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juin 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 014-399/19/CT

■ Plan Climat Energie Territorial - PCET - Attribution d'une subvention et approbation d'une convention avec l'association Heko pour la mise en place et l'animation d'îlots potagers en pied d'immeubles à Frais Vallon Marseille - 13ème arrondissement
DEE 19/17337/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

1) Le quartier de Frais Vallon : lieu d'expérimentation

Quartier du 13e arrondissement de Marseille, Frais-Vallon (5 000 habitants) est construit à proximité immédiate du noyau villageois de La Rose, lieu de transit et carrefour entre le Nord et l'Est de l'agglomération.

Ce quartier est marqué par une prédominance de logements locatifs sociaux (1 400 logements environ) et connaît de nombreuses problématiques qui se posent sur les PRU Marseillais, de sorte que les actions qui y seraient expérimentées pourraient ensuite être étendues et transposées.

Malgré des indicateurs sociaux préoccupants, ce quartier présente un potentiel de mutation fort et de réels atouts relevés par l'ensemble des diagnostics urbains réalisés dans le cadre de la politique de la ville et du renouvellement urbain à savoir :

- Des équipements publics en nombre qui peuvent être rénovés ou reconstruits (exemple : piscine),
- Un secteur très connecté favorisé par l'ouverture de la Rocade L2, et deux stations de métro,
- Un tissu associatif dynamique,
- La proximité immédiate de la technopole de Château-Gombert.
- Une colline de 8 hectares et des espaces verts peu valorisés mais valorisables.

C'est en tirant avantage de ses atouts que Frais Vallon peut et doit innover pour changer son image et «se renouveler».

2) La proposition de l'association Heko

L'association HEKO basée à Marseille a été créée en juin 2016.

Ces axes stratégiques d'intervention sont :

- Développer des « micro-fermes » productives en milieu urbain et périurbain,
- Créer des espaces ressources dédiés à l'agriculture urbaine,
- Transformer les espaces verts collectifs,
- Développer des outils pédagogiques destinés au milieu urbain.

En cohérence avec les objectifs du Contrat de Ville et du Plan Climat Energie Territorial (PCET) et en lien avec l'élaboration du projet urbain piloté par Marseille Rénovation Urbaine, l'association, propose de développer des activités d'initiation à l'agriculture urbaine en co-construction avec les habitants et acteurs associatifs locaux.

En 2018, l'association a mis en place en plein cœur du quartier 12 bacs potagers en co-construction avec les habitants. L'association est présente sur place tous les mercredis après-midi.

Ces temps d'animation ont d'abord été gérés essentiellement par une animatrice de janvier à avril 2018 puis par une seconde étant donné la participation croissante d'un public d'enfants.

2018 a également permis à l'association de se connecter avec le tissu associatif local menant ainsi des actions conjointes avec au moins 5 associations locales ainsi qu'avec les écoles primaires et le collège de Frais Vallon.

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juin 2019

Ainsi, dans la continuité du programme d'actions 2018, l'association propose en 2019 :

- Création et consolidation d'un atelier supplémentaire pour les habitants,
- Implantation de nouveaux espaces de culture (15 bacs potagers supplémentaires)
- Fabrication de mobilier urbain dans l'ilot pédagogique,
- Visites d'autres jardins avec des publics adultes pour ancrer et autonomiser le collectif de jardiniers qui s'est créé parmi les habitants.
- Poursuite des ateliers de jardinage avec les scolaires et organisation d'évènements avec le tissu associatif local.

Le projet de Heko permettra une première étape indispensable à l'implantation d'un projet de «micro-ferme» en permaculture sur le quartier dans le cadre du programme environnemental innovant appelé « SIRIUS » porté par la Métropole, à savoir : **susciter l'adhésion et mobiliser les habitants autour de ces questions.**

Ce programme d'action est financé comme suit :

Financeurs	Montants (€)
Politique de la Ville	25 000 €
Métropole - CT 1 (Droit commun)	10 000€
Mécénat	7 400€
Autofinancement	200 €
Coût total (€)	42 600 €

3) Cohérence de la proposition avec les dynamiques existantes sur le Conseil de Territoire Marseille Provence

Le Plan Climat-Energie Territorial adopté par la Communauté urbaine MPM devenue Conseil de territoire Marseille Provence au 1^{er} janvier 2016 a pour ambition de développer l'agriculture de proximité autour de modes de production et de consommation responsables répondant aux enjeux de préservation des milieux et des ressources (biodiversité, sols, eau), d'épanouissement de tous (sécurité alimentaire, santé publique...) et concourant à une alimentation de qualité avec des produits locaux .

En 2016, la Métropole a été retenue dans le cadre d'un AMI appelé «Ville et Territoire Durable» porté par l'ANRU pour un projet à Frais Vallon appelé «SIRIUS».

«SIRIUS» est un projet d'innovation visant à augmenter le « reste pour vivre mieux» des habitants en diminuant les dépenses contraintes des habitants et en facilitant l'accès à des services de proximité plus qualitatifs.

Enfin, l'amélioration du cadre de vie et l'implantation d'activités économiques nouvelles sont des enjeux également relevés dans le cadre du Contrat de ville 2017 porté par la Politique de la ville et la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juin 2019

- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012, du Conseil Communautaire de Marseille Provence Métropole, portant approbation du Plan Climat Energie Territorial de MPM ;
- La délibération FAG 002-542/16/CM du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les Conseils de Territoire et le conseil de la Métropole ;
- La délibération HN 049-092/16/CT du 24 juin 2016, du conseil de Territoire : Avis sur le rapport du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence : Appel à Manifestation d'Intérêt Frais-Vallon - Approbation d'une convention cadre avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour l'AMI du quartier de Frais-Vallon à Marseille dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) - Villes et Territoires Durables ;
- La délibération ENV 016-425/16/BM du 30 juin 2016, du Bureau d'Aix Marseille Provence Métropole, Appel à Manifestation d'Intérêt Frais-Vallon - Approbation d'une convention cadre avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour l'AMI du quartier de Frais-Vallon à Marseille dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) - Villes et Territoires Durables ;
- La pièce jointe en annexe.

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que l'action s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial (PCET) portée par le Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- Que l'action permettra d'étudier la faisabilité d'un système alimentaire territorialisé durable dans les quartiers nord de Marseille ;
- Que l'action permettra une véritable sensibilisation des habitants à l'importance d'une alimentation locale et de qualité par le contact avec le végétal comestible dans l'attente de la création par la Métropole d'une véritable ferme urbaine productive au cœur du quartier de Frais Vallon (étude à venir).

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 10 000 euros à l'association « Heko » au titre de l'opération 25-3 du Plan Climat Energie Territorial « *Soutenir et développer une agriculture responsable de proximité* » pour l'année 2019.

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juin 2019

Article 2 :

Est approuvé le programme d'actions de l'association « Heko » pour l'année 2019, ci-annexé.

Article 3 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre l'association Heko et le Conseil de Territoire Marseille Provence.

Article 4 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence est autorisé à signer la convention ci-annexée.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans l'Etat Spécial du Territoire Marseille Provence 2019 :
Sous-politique G610 – Nature 65748 – Fonction 71.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 18 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juin 2019